

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)**

**SÉANCE du 23.03.2017**

Date de convocation 16.03.2017  
Date d'affichage 16.03.2017  
Nombre de conseillers : En exercice 11  
Quorum 06  
Présents 06  
Votants 06

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le 16 mars s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. AUBERT Patrick et GAROT Rémi, adjoints,  
MM. BEAUMONT David, COCHERIE Olivier et Mme TCHERTAN Viorika.  
Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : M. MALLE Anthony, Mme PAILLARD Nelly, M. HOUTIN Jean-Christophe, Mmes CHAUDET Denise et FLOURE Martine.

Était absent :

Le Conseil Municipal a désigné M. COCHERIE Olivier, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire.

**\* Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 mars 2017.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 02 mars 2017.

**\* Délib 2017-03-03 : Approbation des Comptes de gestion du percepteur 2016 - Budgets commune, assainissement et lotissement des acacias**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan financier de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**\* Délib 2017-03-04 : Approbation des Comptes Administratifs 2016 – Budgets commune, assainissement et lotissement des acacias**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur AUBERT Patrick, adjoint au maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par Monsieur LECOT Gérard, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		33 351.36		11 899.66		45 251.02
Opérations de l'exercice	183 198.04	219 199.97	52 922.37	72 261.94	236 120.41	291 461.91
<b>TOTAUX</b>	<b>183 198.04</b>	<b>252 551.33</b>	<b>52 922.37</b>	<b>84 161.60</b>	<b>236 120.41</b>	<b>336 712.93</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>69 353.29</b>		<b>31 239.23</b>		<b>100 592.52</b>	
Restes à réaliser			34 571.99		34 571.99	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>183 198.04</b>	<b>252 551.33</b>	<b>87 494.36</b>	<b>84 161.60</b>	<b>270 692.40</b>	<b>336 712.93</b>
RESULTATS DEFINITIFS	<b>69 353.29</b>		<b>-3 332.76</b>		<b>66 020.53</b>	

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés			4 789.92		4 789.92	
Opérations de l'exercice	10 779,55	9 000,57	11 327,09	10 870,63	22 106,64	19 871,20
<b>TOTAUX</b>	<b>10 779,55</b>	<b>9 000,57</b>	<b>16 117,01</b>	<b>10 870,63</b>	<b>26 896,56</b>	<b>19 871,20</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 1 778,98</b>		<b>- 5 246.38</b>		<b>- 7 025,36</b>	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>10 779,55</b>	<b>9 000,57</b>	<b>16 117,01</b>	<b>10 870,63</b>	<b>26 896,56</b>	<b>19 871,20</b>
RESULTATS DEFINITIFS	<b>- 1 778,98</b>		<b>- 5 246.38</b>		<b>- 7 025,36</b>	

## COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		20 726,83	2 872,20		2 872,20	20 726,83
Opérations de l'exercice	95 223,98	94 084,49	99 842,08	94 084,49	195 066,06	188 168,98
<b>TOTAUX</b>	<b>95 223,98</b>	<b>114 811,90</b>	<b>102 714,28</b>	<b>94 084,49</b>	<b>197 938,26</b>	<b>208 895,81</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>19 587,34</b>		<b>- 8 629,79</b>		<b>10 957,55</b>	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>95 223,98</b>	<b>114 811,90</b>	<b>102 714,28</b>	<b>94 084,49</b>	<b>197 938,26</b>	<b>208 895,81</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>19 587,34</b>		<b>- 8 629,79</b>		<b>10 957,55</b>	

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°) ont signé au registre de délibération les membres présents.

### \* Délib 2017-03-05 : Affectation des résultats 2016 - commune

Après vote du compte administratif et du compte de gestion 2016, le Conseil Municipal, après délibération,

Considérant que l'exercice 2016 fait apparaître :

Excédent cumulé de la section de fonctionnement de	36 001,93
Excédent cumulé de la section d'investissement de	19 339,57

#### Détermination du résultat de fonctionnement 2016

Excédent antérieur reporté	73 351,36
Part affectée à l'investissement 2016	- 40 000,00
Résultat exercice 2016	36 001,93
<i>Soit un résultat 2016 cumulé</i>	<b>69 353,29</b>

#### Détermination du résultat d'investissement 2016

Excédent antérieur reporté	11 899,66
Résultat exercice 2016	19 339,57
<i>Soit un résultat 2016 cumulé</i>	<b>31 239,23</b>

#### Détermination des restes à réaliser 2016

Restes à réaliser dépenses	34 571,99
Restes à réaliser recettes	0

*Solde Restes à réaliser 2016*

- 34 571,99

**Soit un besoin de financement investissement de**

**- 3 332,76**

**Affectation des résultats en 2017**

Affectation en investissement recettes - 1068	<b>40 000,00</b>
Report en fonctionnement recettes - 002	<b>29 353,29</b>

**\* Délib 2017-03-06 : Affectation des résultats 2016 - assainissement**

Considérant que l'exercice 2016 fait apparaître :

Déficit cumulé de la section de fonctionnement de	- 1 778,98
Déficit cumulé de la section d'investissement de	- 456,46

**Détermination du résultat de fonctionnement 2016**

Excédent antérieur reporté	4 792,70
Part affectée à l'investissement 2016	- 4 792,70
Résultat exercice 2016	- 1 778,98
<i>Soit un résultat 2016 cumulé</i>	<b>- 1 778,98</b>

**Détermination du résultat d'investissement 2016**

Déficit antérieur reporté	- 4 789,92
Résultat exercice 2016	- 456,46
<i>Soit un résultat 2016 cumulé</i>	<b>- 5 246,38</b>

**Soit un besoin de financement investissement de**

**- 5 246,38**

**Affectation des résultats en 2017**

Affectation en investissement recettes - 1068	<b>0</b>
Report en fonctionnement dépenses - 002	<b>1 778,98</b>
Report en investissement dépenses - 001	<b>5 246,38</b>

**\* Délib 2017-03-07 : Vote Des Subventions 2017**

Après délibération les subventions suivantes sont votées :

Autour Des Enfants

100.00€

Moto Club Capello's	100.00€
Club Du Bon Accueil	100.00€
Comité Des Fêtes de La Chapelle Craonnaise	560.00€
Familles Rurales Athée - La Chapelle Crse	100.00€
Ass Sportive La Chapelle Crse	320.00€
Groupe Défense Ennemis Cultures	200.00€
Tennis De Table de La Chapelle Craonnaise	300.00€
Avant Garde Cosse Le Vivien	65.00€
CAUE	45.73€
Chambre Des Métiers Laval	20.00€
Comice Agricole	30.00€
La Craonnaise – Gym	20.00€

**TOTAL : 1960.73 €**

**\* Délib 2017-03-08 : Fiscalité ménages 2017 – vote des taux d'imposition**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** du maintien des taux communaux d'imposition actuels pour l'année 2017, à savoir :

- Taux de taxe d'habitation (TH) : **18.26 %**
- Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : **30.42 %**
- Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **42.83 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances

Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.4 %.

**Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**\* Délib 2017-03-09 : LOTISSEMENT ACACIAS 3 : vente de la parcelle n° 6 à Mme HOCDE Marjorie**

Vu la demande de réservation de Mme HOCDE Marjorie domiciliée 20 Avenue de Champagné à CRAON (Mayenne) pour l'achat la parcelle n°6 du lotissement des Acacias 3.

Vu la délibération du 23.10.2008 fixant le prix de vente à 20.00 € HT du m<sup>2</sup> payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

vu la délibération du 16.03.2009 fixant les frais préalables à la vente (frais de bornage) à 0.50€ le m<sup>2</sup>, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DONNE SON ACCORD à la vente de la parcelle n°6 d'une contenance de 678 m<sup>2</sup> et cadastrée AB 270 à Mme HOCDE Marjorie, ci-après nommée « l'acquéreur ».**

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 20.00€ HT du m<sup>2</sup>, soit **13 560.00€** (treize mille cinq cent soixante euros hors taxes). Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Les frais préalables à la vente (frais de bornage) soit 0.50€ le m<sup>2</sup>, soit **339.00€** (trois cent trente-neuf euros) seront également à la charge de l'acquéreur.

Les frais de raccordement à l'assainissement seront à la charge de l'acquéreur pour un montant de 228.67€ (prix fixé par délibération du 23/06/2000)

**CHARGE** Me Virginie MARSOLLIER-BIELA, notaire à Cossé le Vivien d'établir l'acte de vente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires à cette vente.

### **\* VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2017. Il s'équilibre à 230 300,29 € en section de fonctionnement et à 97 616,13 € en section d'investissement.

### **\* VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2017. Il s'équilibre à 25 677,41 € en section de fonctionnement et à 17 059,65 € en section d'investissement.

### **\* VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 LOTISSEMENT DES ACACIAS**

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2017. Il est arrêté en suréquilibre à 96 960,49 € en dépenses de fonctionnement et à 116432,87 € en recettes de fonctionnement, et équilibré à 96 947,32 € en section d'investissement.

### **Questions diverses**

#### **\* Flochage du camion avec le logo de la commune**

Le Conseil Municipal souhaite que le logo de la commune soit apposé sur les portières du nouveau véhicule IVECO. Il faudra consulter les sociétés Vynile déco et GC communication.

#### **\* Date opération argent de Poche**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'opération argent de poche aura lieu du 10 au 14 avril 2017.

#### **\* Inauguration de la Boîte aux livres**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la boîte aux livres créée par M. MÉTAIRIE Thierry, agent technique, est mise à disposition de la population au plan d'eau et sera inaugurée le 23 avril 2017 à 11h

La séance est levée à 22h30